



## Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: PLACE FLORENT LEHANE 1 4671 BLÉGNY Belgique

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:  
31/03/2025

📅 Prochaine visite avant le:  
31/03/2026

👤 Agent-visiteur:  
Mikael Farrauto

### CONCLUSION : NON CONFORME

#### Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	SRL NIGEL IMMO
Adresse	Rue de la Wallonie 2A, 4680 Hermée, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	
Adresse	PLACE FLORENT LEHANE 1 4671 BLÉGNY Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

#### Identification de l'installation électrique

Adresse	PLACE FLORENT LEHANE 1 4671 BLÉGNY Belgique
Code EAN	nc
Numéro de compteur	18826449
GRD	Résa
Type de locaux	Maison

#### Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



## Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

## Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Résa
Numéro de compteur	18826449
Code EAN	nc
Liaison compteur-tableau	XVB 4X6
Tension de service	3 x 400 V + N
Protection générale	25A 4P
Protection maximale admissible	40A 4P
Nombre de tableaux	3
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Autre
Résistance de terre ( $\Omega$ )	200
Description de l'installation	.

Tableau(x) électrique(s)



## Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-010/5394291

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	OK
$\Delta I_n$	OK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre ( $\Omega$ )	200
Isolement ( $M\Omega$ )	0
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK

## Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



## Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
<b>A. Isolement</b>		
	La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms. ( Circuit 2 )	L1: 6. 4. 5. 1.
<b>B. Prise de terre</b>		
	Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
<b>C. Liaisons équipotentielles</b>		
	Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions.	L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.
<b>E. Schémas</b>		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
<b>F. Tableau électrique</b>		
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
	Remplacer le tableau, le degré de protection contre le contact direct n'est pas suffisant.	L1: 5.3.5.1.
	Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4
<b>H. Code couleurs et canalisations</b>		
	Nous conseillons de supprimer les canalisations hors d'usage.	
	Remplacer le conducteur isolé vert/jaune utilisé comme conducteur actif.	L1: 5.1.6.2.
	Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.
<b>I. Appareillage</b>		
	Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	

La mesure de terre et la mesure d isolement n a pas pu etre réalisé car sectionneur de terre absent  
La mesure de terre et la mesure d isolement n a pas pu etre réalisé car sectionneur de terre absent

## Remarques

Compteur exclusif nuit présent n 80990

⚠ Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas. ⚠ Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.



## Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 31/03/2026. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

*Mikael Farrauto*

## Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

## Annexes

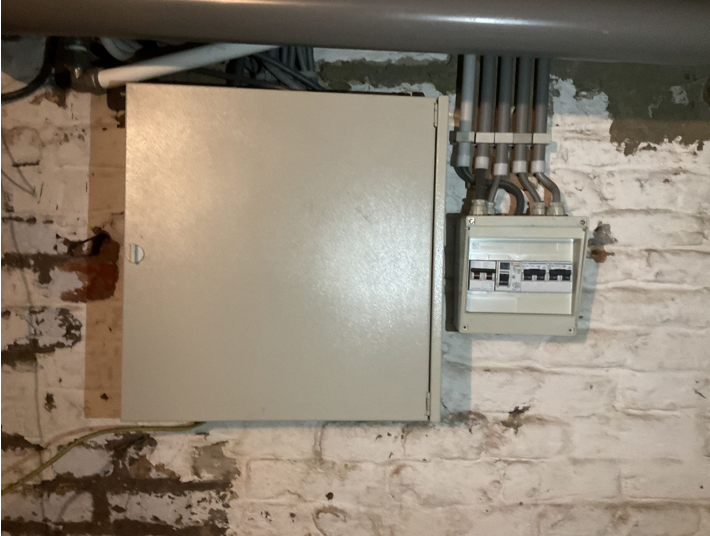




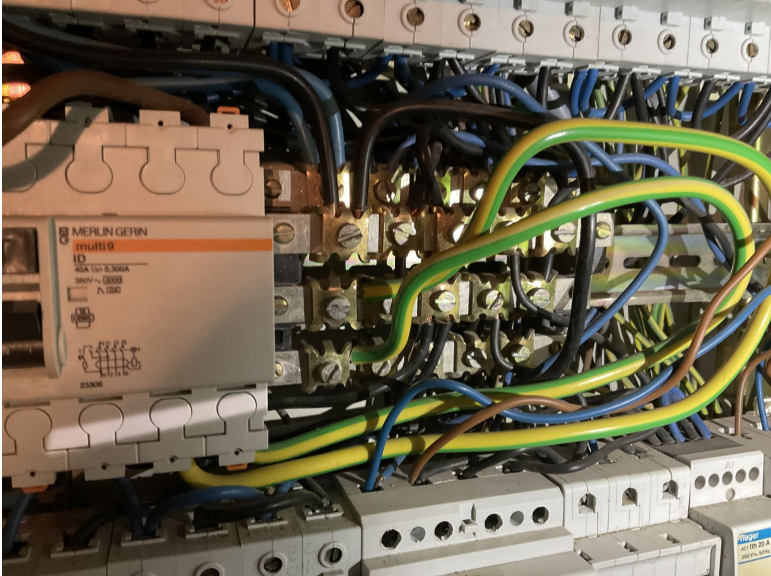
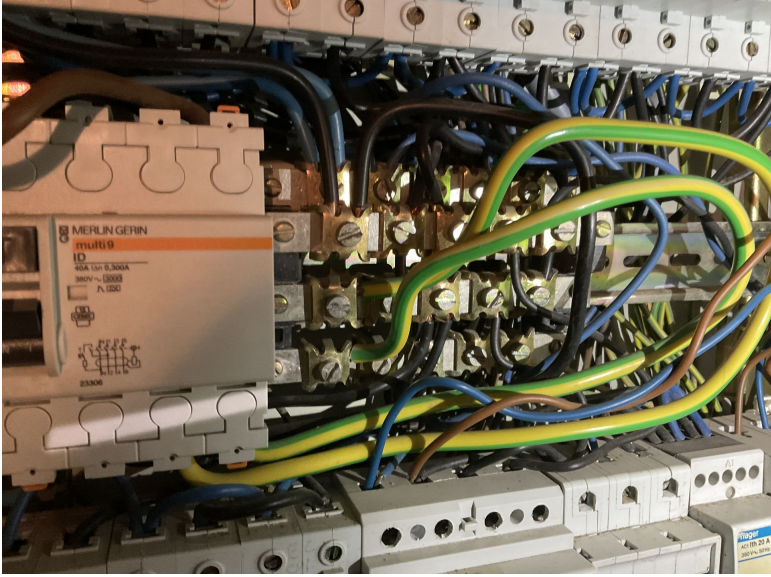

Tableau 1

Tableau 2

Libellé	Photo
À reconditionner	
Manque liaison equipotential sur chemin de cable	





Libellé	Photo
Protéger les partie nue sous tension	
Code couleur non respecté( fils vert jeune utikisé comme phase)	
Manque porte tableau	



Libellé	Photo
Terre non conforme	